



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide au développement

Question écrite n° 33903

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant la situation du Cambodge pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

### Texte de la réponse

Le Cambodge figure au rang des pays les moins avancés (PMA), mais sa situation économique s'est nettement améliorée depuis 1998. Tombé à 1,5 % en 1998, le taux de croissance a atteint 7,7 % en 2000, 6,3 % en 2001, 6 % en 2002 et 5 % en 2003. En dépit de ces bons résultats, la reconstruction du pays n'est pas achevée et davantage d'efforts doivent être entrepris en faveur de la réduction de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté, mise en oeuvre avec le soutien de la communauté internationale, implique un important programme de réformes structurelles portant sur les finances publiques, la restructuration du système financier, l'exploitation durable des ressources naturelles, la restructuration de l'administration ou la protection de la propriété foncière. La bonne gouvernance constitue le cadre global dans lequel viennent s'inscrire ces réformes en cours, et les importants efforts des autorités cambodgiennes méritent d'être encouragés et soutenus. La France, second pourvoyeur d'aide bilatérale au Cambodge, s'est engagée dès la signature des accords de Paris en 1991 auprès du royaume. L'appartenance du Cambodge à la zone de solidarité prioritaire (ZSP) depuis 1999 a donné à notre coopération un élan nouveau et permis une augmentation sensible de nos flux d'aide. Cet engagement a été rappelé lors de la visite au Cambodge de l'ancien ministre délégué à la coopération et à la francophonie, M. Pierre-André Wiltzer, du 21 au 24 février 2004. Une aide institutionnelle importante est notamment apportée afin de permettre au Cambodge de se doter des institutions juridiques et administratives aptes à favoriser et à soutenir son développement économique. L'aide de la France passe aussi par le financement d'infrastructures, de projets agricoles, par une importante coopération dans le domaine de la santé et de l'éducation, ainsi que par le soutien aux ONG. Le Cambodge a adhéré le 11 septembre 2003 à l'OMC, après quatre années d'efforts et avec le soutien constant de la France, mais la ratification de cette adhésion reste suspendue à la nomination d'un nouveau gouvernement. Cette adhésion constitue un défi pour ce pays, notamment pour l'avenir de ses secteurs textiles et agricoles. Notre aide en ce domaine vise à aider le Cambodge à se conformer à ses obligations et se traduit aujourd'hui par le démarrage de deux projets (organisation et labellisation de la filière des produits du caoutchouc et mise en place d'un système de protection pour les indications géographiques) dans le cadre du programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC). D'autre part, un FSP (fonds de solidarité prioritaire) mobilisateur a été mis en place pour permettre à la CNUCED d'intervenir dans le cadre de la logique de l'OMC. Par ailleurs, la France veille à ce que le projet d'appui au ministère du commerce cambodgien mis en oeuvre par la Commission européenne soit en totale complémentarité avec notre action

bilatérale. La France ne ménage donc pas ses efforts pour contribuer à la réduction de la pauvreté au Cambodge. Son action passe par des aides financières directes, mais aussi par un soutien institutionnel dans le cadre de l'adhésion du Cambodge à l'OMC afin de favoriser la croissance économique du pays au bénéfice du plus grand nombre.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription** : Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 33903

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 février 2004, page 1120

**Réponse publiée le** : 11 mai 2004, page 3453